

**Mission Permanente  
du Royaume du Maroc**

**Genève**



البعثة الدائمة  
للمملكة المغربية  
جنيف

**DECLARATION  
DE MONSIEUR AZZEDDINE FARHANE  
CHARGE D'AFFAIRES A.I.  
DE LA MISSION PERMANENTE DU ROYAUME DU MAROC  
A LA 33<sup>Eme</sup> REUNION DU COMITE PERMANENT DU HCR  
AU TITRE DU POINT 3 RELATIF  
A L'EXAMEN DU RAPPORT GLOBAL DU HCR POUR L'ANNE 2004**

**Genève, le 28 JUIN 2005**

Monsieur le Président,

Ma délégation prend note du contenu de la 7<sup>ème</sup> édition du rapport global du HCR 2004 et saisit cette occasion pour féliciter le secrétariat de la présentation rationalisée des objectifs de l'action du HCR sur le terrain et du renforcement de son mandat humanitaire.

Ce rapport structuré, factuel et exhaustif met en relief les efforts particuliers déployés par notre institution humanitaire pour illustrer son action menée en partenariat avec d'autres agences humanitaires, et donne davantage de visibilité aux généreux donateurs et bailleurs de fonds de notre organisation.

Monsieur le Président,

La partie relative à l'Afrique du Nord appelle de la part de ma délégation quelques observations et commentaires :

S'agissant du chapitre « défis et préoccupations » et plus particulièrement l'enregistrement, le rapport fait état d'une préoccupation grandissante au sujet du nombre exact et précis des populations dites réfugiées à Tindouf, et met en exergue, pour la première fois, les appels en faveur de leur enregistrement global et complet.

Ce document marque ainsi un tournant important en comparaison avec les précédents rapports globaux du HCR, en se démarquant explicitement des estimations immuables de 165.000 personnes avancées par le pays hôte, l'Algérie et utilisées par le HCR. A cette fin, notre organisation annonce que des démarches vont se poursuivre pour l'enregistrement des populations des camps de Tindouf en 2005.

Ma délégation prend note de ces éléments d'information et se félicite de l'importance accordée par le HCR à l'enregistrement des populations de ces camps et de son souci pour s'acquitter de son mandat humanitaire.

Aussi, convient-il de rappeler que l'absence de l'enregistrement de cette population est atypique par rapport à d'autres situations assistées par le HCR à travers le monde. Ces populations, faut-il le dire en toute sincérité, n'ont fait l'objet d'aucune opération de recensement, ni avec les anciens procédés usuels, ni par les techniques d'enregistrement les plus modernes et sophistiquées, notamment le « *Project Profile* », déjà opérationnel, depuis 2004, dans un grand nombre de pays africains, et ce malgré les demandes et les appels récurrents de mon pays, depuis trois décennies, devant les instances exécutives du HCR.

A cet égard, ma délégation réitère sa demande au HCR de recourir à ces techniques fiables et vérifiables du *Project Profile* qui ont fait preuve, un peu partout dans le monde, en vue de lui permettre, enfin, l'identification individuelle des habitants des camps, et partant cibler et répondre à leurs besoins réels avec exactitude.

Elle estime, en outre, que le moment est venu pour procéder à l'enregistrement de cette situation unique dans l'univers humanitaire, car elle est convaincue, plus que jamais, comme elle l'a déclaré le 9 mars dernier devant cet honorable Comité, que ces populations représentent moins que la moitié des chiffres avancés par le pays hôte et utilisé par le HCR.

Monsieur le Président,

Concernant la mise en œuvre des mesures de confiance, ma délégation tient, tout d'abord à rendre hommage au HCR et à ses collaborateurs pour leurs efforts inlassables et constants, ainsi que leur persévérance, afin de mettre en œuvre ces mesures éminemment humanitaires.

A ce propos, il convient de vous préciser que le rapport global souligne explicitement « les mesures de confiance n'étaient pas prévues pour être liées à toute option politique qui pourrait résoudre le différend sur le Sahara. Elles étaient plutôt conçues pour satisfaire les besoins humanitaires des populations des camps qui ont souffert des effets d'une séparation prolongée ».

Ma délégation souscrit à cette position claire du HCR et souhaite rappeler aux membres du Comité la position de principe du Maroc qu'il n'a pas cessé de souligner devant toutes les sessions des Comités Permanent et exécutif du HCR, l'impératif de dissocier les aspects humanitaires et politiques de ce conflit artificiellement entretenu.

Dans cette optique, ma délégation réaffirme que mon pays avait été le premier à donner, en 2003, son accord pour le lancement des CBMs, continue de soutenir ces mesures de confiance dans la perspective du rapatriement librement consenti et plaide, plus que jamais, pour la préservation et le maintien de l'unité familiale, ainsi que le renforcement de la présence du HCR dans les camps de Tindouf, afin de permettre à notre organisation de mener à bon escient cette opération à caractère humanitaire.

Monsieur le Président,

Ma délégation tient à renouveler sa confiance au HCR et exprime son soutien sans faille pour toute démarche ou initiative, lui permettant de mettre en œuvre son mandat humanitaire et apolitique en matière de protection internationale des populations dites réfugiées dans les camps de Tindouf.

Je vous remercie Monsieur le Président.